

Innovation et participation de ses bénéficiaires

La co-construction avec les personnes concernées:
enseignements, facteurs clés et enjeux

Introduction

Cet article est le fruit d'un cycle de 6 rencontres qui se sont tenues en 2022. Le cycle en fut animé par un polynôme : chargée de projet Engagement et Prospective, chargée de mission Auvergne Rhône-Alpes, administrateur FEHAP, chercheur universitaire. Le groupe de travail comprenait 12 personnes : directeurs et directrices technique ou de pôle, chargé(e)s de mission, personnes concernées formatrices. Ces 6 rencontres ont mobilisé un format d'audition très librement inspiré de la Méthode d'Analyse en Groupe (Franssen, Chaumont et Van Campenhoudt, 2005) : à partir d'un récit présenté par chaque porteur de projet auditionné, des tours successifs d'informations, d'interprétations et de réactions étaient organisés. A l'issue de chaque rencontre, une synthèse des principaux acquis de la séance était rédigée. Cette démarche visait d'abord à initier un premier état des lieux qualitatif auprès d'adhérents FEHAP, à partir de projets repérés par la Direction de l'Engagement et de la Prospective de la FEHAP.

La co-construction, comme principe et comme horizon, a ainsi traversé la manière dont le groupe de travail, tout au long de 2022, a auditionné, questionné, analysé les projets qu'il a conviés. Cet article présente les enjeux relevés au terme de cet exercice. Convenons-en d'emblée : la structure de présentation adoptée dans cet article est artificielle, une reconstruction *a posteriori*. En effet, d'une part, le découpage temporel des enjeux et des processus de l'innovation n'est jamais aussi strict dans le concret des projets. D'autre part, nombre des points qui suivent s'influencent mutuellement tout au long des projets. Ainsi, de « l'amont » à « l'aval » de l'innovation, l'on est déjà dans un processus naissant dès l'amont. Les enjeux listés *pendant* le déploiement de l'innovation, comme en aval de celle-ci, interagissent aussi avec les enjeux *amont*. C'est donc bien à des fins de pédagogie de l'exposé que l'article a été découpé selon une trame temporelle linéaire.

En amont de l'innovation : ce qui lui préexiste

L'innovation « spontanée » n'existe pas : elle s'inscrit dans une histoire et des historiques.

Le premier des enseignements est que deux modes d'entrée au moins sont possibles, quant à ce qui précède un projet considéré comme « innovant » ou « d'innovation » :

1. Une histoire commune à mettre en lumière, redécouvrir, partager, qui peut faire le sel du projet, lui offre en tout cas une filiation dans laquelle l'innovation pourra s'inscrire. Celle-ci promet une originalité maillée avec une adéquation au contexte d'ensemble du projet, cette histoire étant spécifique des acteurs et institutions concernés

- En prise avec ce point, ont été repérés par exemple une veille de longue date préexistante, sur les évolutions en cours des techniques et technologies, grâce à laquelle abonder au processus d'innovation d'une structure ; la prise en compte d'inflexions dans une histoire institutionnelle, où la disparition d'une raison d'être initiale devient une occasion d'innovation plutôt qu'une menace ; ou encore, la construction de « filières » internes ou externes de recrutement des bénéficiaires (de tous types) à partir des ressources expertes internes bien repérées, mobilisées à cette fin.

2. Des histoires individuelles, particulières, des parcours de vie, qu'il convient de prendre également en compte pour à la fois améliorer

le projet et en anticiper certains écueils futurs.

- Ici, c'est le fait de s'inscrire dans une continuité des parcours de bénéficiaires, déjà rompus à la mobilisation de certaines compétences dans un autre projet, autrement dit une montée en charge sur un existant qui, par un léger déplacement, conduit à une innovation ; ou encore, à partir d'une communauté de bénéficiaires historiquement constituée, que l'on valorise dans le projet, faciliter ainsi leurs contributions et participation aux innovations.

Deux points d'attention seront relevés lors de certaines discussions : clarifier assez tôt, pour en tenir compte, les temporalités diverses d'acteurs, souvent multiples - et donc, y ajuster le projet ; et dans le cas de l'innovation organisationnelle notamment, l'envisager dans un déploiement progressif, tant à l'échelle individuelle que collective.

« Partage le handicap » - Lauréat des Trophées de l'Innovation 2021

A la demande des résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), l'établissement a monté, en collaboration avec l'IFSI de Melun, une Unité d'Enseignement à destination des futurs infirmiers assurée par les résidents eux-mêmes. Ces-derniers souhaitent, entre autres, témoigner de leurs histoires de vie tout en mettant en avant leurs compétences issues de leurs expériences passées, professionnelles ou non.

Valoriser les ressources existantes en interne, capitaliser sur les façons de faire déjà documentées

Dans l'amont des projets étudiés, repérer - parfois, découvrir - les ressources internes à la structure ou au collectif porteurs du projet, puis les valoriser dans l'innovation, est souvent une composante importante de celle-ci :

- Ainsi de la **connaissance de ses propres ressources**, comme préalable, chez le patient, le bénéficiaire impliqués dans le projet ;
- Ou de **l'inversion de la présomption d'incompétence** : penser l'innovation à partir des capacités, non pas des déficiences, et travailler à partir de compétences présentes chez les bénéficiaires ;
- Mieux **connaître les réseaux des partenaires** d'un projet, comme autant de ressources pour une mise en relation.

A la charnière de l'amont et du pendant de l'innovation, un point récurrent des projets auditionnés mérite que l'on y insiste : organiser l'apprentissage réciproque des perceptions, des talents et des compétences entre les acteurs du projet. Pour ce faire, un préalable, mais qui peut être repris et évoluer continuellement au long du projet, est d'identifier, de tracer le système d'acteurs et de ressources locales et spécifiques du projet. Ceci fait, le partage de documentations entre parties prenantes de ce système, comme les temps communs périodiques qui font bilan et partage entre toutes, sont, et d'autres modalités avec eux, des moyens de repérer : des convergences d'une communauté d'acteurs sur des objets ou des points communs, réciproques ; et les apports

pertinente,

- Ou encore, **jouer du rôle et de la valeur des experts** (disciplinaires, métiers), qu'ils apportent eux aussi à l'innovation coconstruite ; pas plus, mais pas moins que les bénéficiaires. Leurs savoirs et connaissances y interviennent à égale dignité et pertinence.

D'autres existants sont des catalyseurs possibles de l'innovation que le groupe repère de façon régulière : une tendance forte, encore externe aux organisations FEHAP, mais réelle, qu'est le « Faites-le vous-mêmes » (DIY) ; des modélisations, au contraire bien représentées dans le champ de la santé, à mieux faire connaître dans leur potentiel structurant, tels que les Living Lab ; des modes de travail plus propices à l'innovation, où varie le degré de contribution des parties prenantes (tels la conception participative ; l'analyse et les apports des usages effectifs) ; ou encore, l'inspiration des projets « ouverts » (« open source » et communs créatifs).

distincts, mais distribués entre tous, à l'innovation. Il n'est pas rare que ces mises en commun soient autant d'occasions de voir les représentations préalables de la structure porteuse du projet évoluer, chez ses partenaires. Enfin, **ces apprentissages continus ne sauraient reposer sur le seul entre-soi de ses parties prenantes** : l'innovation inclusive, par exemple, peut nécessiter l'intervention-formation par des soutiens externes, pour accompagner les individus concernés, qui connaîtraient des situations de handicap diverses. Cela implique de faire appel dès l'origine à des partenaires-ressources pour les associer au projet à ce titre.

« Insertion d'un jeune porteur de trisomie dans l'équipe de l'USLD » - Lauréat des Trophées de l'Innovation 2017

L'établissement porteur intervient sur le secteur sanitaire et n'a, peu voire pas, de lien avec celui du handicap. Pour que toutes les parties prenantes se sentent à l'aise avec le projet, qu'elles se sentent soutenues, qu'elles y adhèrent et se le réapproprient, l'établissement s'est fait accompagner dès le départ par une association spécialiste et prête à les guider, à savoir « Trisomie 21 ».

«PENDANT» les développements et déploiement de l'innovation

Spatialité et caractère situé de l'innovation

Une première condition des innovations, qui en est aussi un enjeu, est parfois négligée. Or les projets auditionnés soulignent pourtant implicitement ou explicitement son importance : **l'inscription de l'innovation dans une dimension spatiale et dans des lieux.**

Ainsi prendra-t-on en compte avec profit les territoires sur lesquels le projet se déploie de manière effective, que l'on aurait grand intérêt à tenter d'identifier et circonscrire ; et non pas simplement le territoire géographique, administratif, envisagé par le porteur, mais aussi souhaité, désiré, imaginé, etc. Une manière d'explorer ces territoires est d'organiser des rencontres et visites sur site, chez les différents acteurs du projet, qui sont à la fois des facteurs d'engagement et de soutien, et des stimulants de l'innovation, si pensés dans une logique « apprenante ». Cette modification des contextes d'action (par exemple : se rendre sur site pour enseigner, ou amener les apprenants sur un site inhabituel) déplace autant les représentations que les personnes physiques.

Parmi les leviers plus classiques de partage des perceptions, des talents et des compétences, rappelons les possibilités de fréquenter des lieux de réseautage pertinents grâce à l'entremise d'un partenaire invitant, pour intégrer et communiquer dans son réseau ; ainsi que le repérage des réseaux de labellisation, de reconnaissance, qui peuvent aussi être sources d'inspirations et d'inflexions pour le projet.

Cette question spatiale ouvre aussi celle des lieux de la pratique de l'innovation, bien sûr. L'octroi d'un espace dédié est une condition souvent propice, même si non nécessaire de façon absolue. Les lieux de regroupements temporaires non fléchés comme « espaces d'innovation » peuvent ainsi y contribuer, voire la favoriser : un exemple en est de profiter de modalités d'hôpital de jour comme d'un support à une pair-émulation. Plus loin, la spécificité de certains lieux peut aller jusqu'à orienter tous les développements, même pour une organisation de type « établissement ». Ainsi en va-t-il du domicile comme repère et comme finalité de certaines innovations. Dans ce dernier cas, penser les particularités du lieu concerné par l'innovation participe du développement de celle-ci.

L'importance de privilégier une approche capacitante

Particulièrement précieux pour ce GT, ce point concerne une posture et ses conditions de mise en œuvre : l'approche capacitante d'un processus d'innovation. L'enjeu est simple dans sa formulation : **percevoir l'innovation comme une manière de donner, ou redonner, du pouvoir à ses bénéficiaires.** Essentiel, il n'en pose pas moins des défis parfois redoutables, une fois énoncé.

Cet élément a aussi été identifié de manière récurrente dans le groupe de travail « Promotion de la santé ». S'engager dans un projet de co-construction n'implique pas seulement d'avoir une posture bienveillante et ouverte aux changements, mais également d'engager un rééquilibrage des rôles traditionnels entre « patients passifs » et « professionnels sachants » et de donner les moyens concrets de renforcer les capacités de chacun.

Plusieurs modalités ont été évoquées qui illustrent, sans exhaustivité, des réponses à ces défis :

- **Rechercher d'abord le bien-être** (des résidents, des personnes accompagnées, des bénéficiaires, etc. comme un levier d'anticipation pour guider l'innovation ;
- Travailler **sur les conditions d'expression** et de recueil de la parole ;
- **Favoriser des conditions d'échange** propices par le recours aux petits effectifs - souvent, « small is beautiful » en matière d'interactions et de participation des bénéficiaires ;
- User d'outils d'accessibilité comme supports du processus : externes au processus d'innovation lui-même, ils l'enrichissent, notamment quant à la participation de ses publics ;
- Mettre en place des moyens de communication pour faire un retour d'expériences à des pairs

Une fois posé le principe de viser cette approche, reste à considérer deux points du déploiement de l'innovation, dont les défis ne doivent pas non plus être minorés : l'équilibre des relations entre acteurs du projet ; et les

conditions de l'innovation dans l'organisation considérée.

Penser et ajuster les équilibres entre acteurs d'une innovation

Un choix fondateur consiste à décider entre : envisager la gouvernance du projet en plusieurs « étages », ou passant par « étapes » successives, plus ou moins participatives à mesure du temps ; ou associer d'emblée ses bénéficiaires à ladite gouvernance. Ce choix doit bien sûr se penser en prise avec les conditions de soutien à une participation effective et accompagnée desdits bénéficiaires.

La question des équilibres entre acteurs impliqués nécessitera constamment de tenir compte de la renégociation des places et rôles, voire de la soutenir. Des usagers deviennent ainsi « chefs de projet » par exemple, ou co-formateurs aux technologies et processus du projet. L'on verra parfois la manière dont émerge des résultats de l'innovation (des aides techniques par exemple) prendre des formes variables au long du projet, avec un mode opératoire initial de génération d'idées qui n'est pas figé et dès lors, un triptyque « Personne accompagnée - Professionnel - Gestionnaire du projet / Accompagnant technique », où l'impulsion peut venir de chacun, puis se concrétiser dans une alliance à trois. L'éventuelle place, ou nécessité, d'un traducteur/médiateur dans ce trinôme peut intervenir, ce qui nuance d'ailleurs la notion même de trinôme « animateur projet / soignant-accompagnant / bénéficiaire ». On le comprend ici, expliciter les rôles respectifs des parties prenantes est une tâche récurrente pour lever les hiatus.

« Usagers Pairs-Accueillants » - Candidat au Trophées de l'Innovation 2021

En lien avec APF Formation, le SAVS de la Corrèze a développé une offre d'engagement pour les personnes accompagnées ayant une certaine ancienneté et connaissance du fonctionnement interne de l'établissement. Sur la base du volontariat, ils deviennent pairs-accueillants agissant en complémentarité des professionnels pour faciliter l'accueil des entrants. La posture des professionnels est retravaillée, autant que celle des personnes accompagnées devenues des pairs-accueillants.

L'organisation concrète des échanges interroge la gouvernance et l'éthique des projets d'innovation. Travailler par exemple en groupes distincts de parties prenantes nécessitera une vigilance aux effets de surplomb sur la parole des bénéficiaires, de la part des autres acteurs. Multiplier les arènes où le même objet se discute, mais séparément, densifie les enjeux de pouvoir d'une gouvernance qui se voudrait collaborative. Dans la même lignée, on souligne que des prises de décision unilatérales ou a priori affaiblissent les enjeux éthiques de l'innovation co-construite. Et l'équilibrage des apports techniques, professionnels et expérientiels reste un enjeu complexe : l'anticiper évitera de ne mobiliser des « savoirs d'expérience » uniquement côté bénéficiaire et seulement en matière de conception, quand les autres savoirs et acteurs seraient présents à toutes les strates. Enfin, quand l'innovation se veut inclusive, développée « avec » les personnes dites « concernées », l'implication des familles et des proches doit être ajustée au long du projet, afin d'éviter trois écueils possibles : un certain freinage de la démarche ; une absence complète des familles et proches ; ou a contrario un surinvestissement de leur part.

Organiser les principes et conditions de l'innovation dans la structure

Observer ses pratiques en même temps qu'elles sont mises en œuvre et les formaliser ne s'improvise pas, qu'il s'agisse d'innovation co-construite comme de processus de certification ou d'analyse de pratiques. Autrement dit, pour que le processus d'innovation et son évaluation concourante portent des fruits judicieux, leurs conditions sont à approfondir.

Dédier et différencier des rôles explicites aux acteurs du service ou département consacré à l'innovation évite les écueils d'une innovation limitée au « supplément d'âme QVT », à la « marotte sur temps personnel », ou encore d'un « bénévolat impératif », etc. Ne pas précariser la fonction pour stabiliser et développer le processus mérite que l'on y pense à deux fois. Cependant, trop personnaliser cette fonction innovation, c'est prendre le risque de fragiliser le processus lui-même.

Quelques principes structurants ont pu être documentés par les projets auditionnés :

- Accepter et endosser la **posture de l'essai** ;
- Entériner l'importance de **prendre le temps** : la peur de l'échec est un risque majeur plutôt qu'un garde-fou, pour l'innovation, mais l'échec possible peut aussi nécessiter de laisser aux équipes le temps de la réflexion avant de se lancer dans un projet ;
- Que la ligne d'arrivée d'une innovation ne soit pas toujours connue d'emblée, ne devrait pas empêcher de démarrer un projet pour autant ;

- L'innovation coconstruite permet de, et invite à, **jouer avec les normes, cadres, protocoles habituels** ;
- Dans l'évaluation, il est bienvenu de recourir à des méthodologies croisées, certaines assez classiques (questionnaires, entretiens, etc.), et d'autres moins (scénarisations, plateformes de test en situation réelle, etc.) ;
- Accepter de déplacer des modes opératoires que l'on maîtrise bien, pour aller vers des attentes plus collectives (intégrer par exemple le rôle des usagers, ou des indicateurs pertinents pour de nouveaux partenaires) ;
- Enfin, pour certaines structures, développer d'abord des processus de recherche (clinique notamment) peut servir de support et prélude à des processus d'innovation.

« ISAR Lab » - Prix « Living Lab » 2016

Le Lab du Pôle Saint-Hélier s'est structuré autour sur une double approche : le savoir expérimentiel des personnes concernées par l'innovation (personnes accompagnées et professionnels) et la recherche clinique. Progressivement, la structure s'est adaptée aux attentes de leurs partenaires en développant une approche Lab, sans pour autant oublier leur histoire et leurs valeurs, à savoir ne pas précariser les chercheurs par exemple.

A la charnière du pendant et de l'aval de l'innovation co-construite, les logiques de formation sont à renouveler. Les éléments d'apprentissages d'un projet peuvent être tenus, souvent ils n'en sont pas moins réciproques entre ses différents acteurs. C'est là un résultat de l'innovation trop souvent négligé. Quelques précautions peuvent pallier cet écueil, parmi lesquelles : tenter de

modéliser des parcours individuels du vécu d'une innovation ; mutualiser les formations aux innovations métier, y compris avec des partenaires externes ; s'allier un partenaire formateur, pour constituer une formation basée sur les acquis du projet et reconnaître l'expertise développée par les parties « bénéficiaires » associées au projet. Tout ceci, là encore de façon non exhaustive, peut ouvrir au développement de formations originales après-coup, qui capitalisent sur ce travail et l'expérience partagée du projet. Rappelons enfin, en lien avec la question des lieux de l'innovation plus haut évoquée, que se déplacer sur un site pour délivrer des enseignements (classiques, ou nés du projet), c'est modifier les contenus considérés comme légitimes dans la relation tant pédagogique que, plus tard, professionnelle.

« L'aval » de l'innovation

A l'issue des projets, des innovations insoupçonnées

L'une des facettes les plus profitables de **l'innovation co-construite semble sa propension à générer**, à côté des résultats poursuivis par un projet donné, **une gamme plus ou moins vaste d'innovations insoupçonnées** – innovations ne serait-ce qu'au niveau des porteurs du projet, et souvent plus largement.

Ainsi la construction, la **constitution d'un réseau ou d'une communauté, parfois son existence antérieure, participent-elles de l'innovation, quand elles ne se révèlent pas in fine la véritable innovation**, avec le recul.

L'établissement d'une charte commune, qui définit notamment le fonctionnement (d'un lieu par exemple), le partage, la réciprocité, est une composante importante de ce type de dynamique. Par ailleurs, une innovation technique comporte et/ou engendre des changements plus globaux : de la technique vers le social (relations entre les personnes) puis l'organisationnel (évolutions de la structure). Enfin, penser collectivement des critères d'évaluation du projet, dès ses premières étapes, participe aussi de l'innovation, une valeur ajoutée à part entière.

**« Le Rehab Lab : un lieu unique à Kerpape » -
Lauréat des Trophées de l'Innovation 2017**

A son origine, le Rehab Lab a été pensé pour développer des liens entre professionnels de différents établissements et associations. Par exemple, une plateforme de partage d'aides techniques a été mise en place, ainsi qu'une charte de respect du dispositif.

Progressivement, le projet a créé une véritable communauté de pratiques et ses porteurs réfléchissent au processus d'intégration des personnes accompagnées dans la gouvernance du projet.

Les incidences managériales de l'innovation

Cet aspect que notre groupe a rejoint les réflexions du groupe de travail « Management, apprentissages et innovation ». L'élément innovant d'une innovation centrée sur, et portée par, des bénéficiaires, peut se loger dans l'inattendu levier RH qu'elle représente aussi, par exemple comme attracteur et facteur de recrutement et de fidélisation. Inclure des professionnels dans ce type de projet devient en soi un outil de stratégie RH et d'animation managériale.

L'implication plus générale de professionnels dans une logique d'innovation peut être vectrice de fidélisation.

Une innovation métier qui ouvre à retravailler les fiches de postes, à partir de l'expérience vécue des salariés au contact de cette innovation, promet les mêmes effets. Par ricochet, de telles considérations amènent aussi l'employeur à identifier que la structure dispose de cette « valeur ajoutée », différenciante, ce qui peut renforcer la pertinence de la travailler plus avant. Enfin, la question de la rémunération des bénéficiaires doit être envisagée, compte-tenu notamment de l'implication et des contributions conséquentes qui sont souvent les leurs dans ce type d'innovation.

A la charnière des trois phases, nous situerons les enjeux économiques de l'innovation co-construite. Le propos n'est pas ici de faire un tour complet ni documenté des modes de financement de l'innovation, mais de rapporter les éléments spécifiquement relevés et les réflexions du GT lors des auditions.

Un des premiers points à mentionner est l'attention nécessaire, sur laquelle la FEHAP peut d'ailleurs être soutien, à l'accompagnement législatif de l'innovation. Certains contextes plus favorables sont à repérer - par exemple, un décret qui fait évoluer les gestes attribués à une catégorie professionnelle, dont la structure se saisit comme une occasion de renforcer la pertinence du projet, en particulier aux yeux de financeurs possibles ou effectifs.

Deux autres points semblent assez constants : ne pas hésiter à mobiliser des financements qui ne sont pas fléchés sur l'innovation initialement, pour servir le projet ; anticiper que le modèle économique évoluera à mesure du développement de l'innovation - depuis des subventions d'amorçage, on peut par exemple parvenir à un système de co-adhésion par abonnement, qui serait payé par une structure adhérente au dispositif créé. En ce sens, une voie est de repérer les appels du pied d'acteurs économiques locaux, sur un territoire de proximité, qui se disent intéressés par des expertises et ressources qu'ils repèrent chez le porteur de l'innovation. La co-construction s'exprime alors aussi sur le plan économique.

La caractéristique centrale de l'innovation co-construite - l'implication des bénéficiaires - est une condition importante, et nécessaire, mais jamais suffisante, d'un accès au marché et de succès pour l'innovation. Un autre aspect est peut-être plus sensible pour ce type d'innovation que d'autres : la propriété intellectuelle et son partage. Indépendamment de la discussion de celle-ci par la gouvernance du projet, elle peut par ailleurs se penser aussi comme une voie lucrative. Il importe alors de viser un retour sur investissement suffisant pour soutenir le développement de nouveaux projets. C'est là une évolution possible du modèle économique de l'innovation concernée. Enfin, les économies d'échelle sont une retombée « après coup » de l'innovation qui n'est pas toujours valorisée comme telle auprès du financeur, bien qu'elle participe des résultats de l'innovation. C'est aussi le cas lorsqu'un projet démontre son inscription dans la pérennité : signe d'un changement durable (une innovation réussie), c'est également un

indicateur d'évaluation possible, dans un cercle de parties prenantes à bien identifier. Nous concluons sur un point de discussion apparu au détour d'une audition : viser l'optimisation financière (par exemple, sur le financement de postes) et en faire le levier initial d'un processus d'innovation, est-ce pour autant innover pour de « mauvaises » raisons ? Autrement dit, même une première entrée strictement économique n'invalide pas la possibilité qu'en résulte un processus co-construit fort des meilleurs aspects d'un travail ambitieux avec les bénéficiaires, tel que ce groupe de travail en a rencontrés.

Pour conclure,

Ce premier cycle de six rencontres au long de l'année 2022 n'épuise aucunement l'ensemble des enseignements, ni des défis, de l'innovation co-construite avec les bénéficiaires. Tel n'était d'ailleurs pas son objectif. Notre groupe, rappelons-le, visait d'abord à initier un premier état des lieux. Tous les projets auditionnés, à leur manière, illustraient différents points importants d'une approche « avec, par et pour » les bénéficiaires - même si à des degrés variables d'un projet à l'autre, bien sûr. Certains projets se situaient même à la croisée des chemins entre le groupe de travail « Management, apprentissages et innovation » et celui centré autour de la « Promotion de la santé ».

Un prochain cycle, qui s'ouvrira en 2023, est d'ores et déjà prévu. Il s'attachera à de nouveaux projets, pour documenter plus avant la structuration des processus, les enjeux et les contenus de l'innovation co-construite, telle que la FEHAP entend la promouvoir.

« Projet Baromètre » (2016)

Issu d'un voyage d'étude au Québec, où le projet était déjà déployé, Baromètre est une plateforme collaborative qui vise à recueillir les souhaits, les attentes, les forces et les potentiels des personnes accompagnées. Elle permet aux professionnels et aux personnes concernées de construire des stratégies favorisant les capacités de ces dernières, tout en changeant le regard des professionnels et des proches. Dans son usage, il permet de redonner du sens au métier de l'accompagnement, au replaçant la personne au centre, préserver l'environnement capacitant et rééquilibrer les relations accompagnants / accompagnés.

Annexes

Composition du groupe de travail :

- **Cédric Routier**, directeur de recherche à l'Université Catholique de Lille
- **François Grateau** : Administrateur de la FEHAP
- **Willy Allegre**, Directeur technique CoWork'Hit - Kerpape
- **Laura Bédubourg**, responsable innovation au Pôle Saint Hélier
- **Bastien Fraudet**, coordinateur Lab au Pôle Saint Hélier
- **Isabelle Côté**, chargée de mission Baromètre, Fondation John Bost
- **Lydie-Charlotte Pailler**, chargée de mission, Fondation Partage & Vie
- **Guénohé Jan** : Directeur du Pôle Action Sociale et Formation – Fondation Maison de Santé Protestante Bordeaux-Bagatelle
- **Jean-Christophe Cavan** : Directeur – ALEFPA Vendée
- **Catherine Cerisey** : Enseignante « Perspective patients » à Paris XIII, Directrice de l'expérience patient à EntendsMoi, membre du COPIL « Associations nos savoirs »
- **Carole Le Floch** : Conseillère technique à Institut Régional du Travail Social (IRTS) et membre du COPIL « Associations nos savoirs »
- **Philippe Aubert** : Fondateur de l'Association Rage d'Exister et membre de Commission des Personnes Soignées et Accompagnées et de leurs Aidants (CPSAA) de la FEHAP
- **Suzanne Malissard** : Directrice Adjointe Opération Pôle Autisme Paris – Association Vivre et Devenir
- **Zoé Pellini** : Chargée de projet innovation – Fondation ARHM
- **Noémie Leclair**, FEHAP
- **Salomé Heurtebise**, FEHAP

Projets auditionnés

- « Rehab Lab : un lieu unique à Kerpape » - CMRRF de Kerpape
- « Partage le handicap » - Mas de la Vallée du Lunain, Fondation COS Alexandre Glasberg
- -« Le Lab ISAR » - Pôle Saint-Hélier
- « Insertion d'un jeune porteur de trisomie dans l'équipe de l'USLD » - Hôpital Privé Gériatrique Les Sources
- « Projet Baromètre » - Fondation John Bost
- « Usagers pairs-accueillants » - SAVS APF France Handicap de la Corrèze

FEHAP
Direction de l'Engagement et de la Prospective
179, rue de Lourmel
75015 Paris

novap@fehapa.fr